



## Adéquation missions/moyens au sein des DDI: Les questions qui fâchent !!

### Volume 3 :

#### « Ajustements » et « évolutions » des missions :

*De qui se moque-t-on ?*

*Pourquoi les DDI vont-elles dans le mur ?*

Le document établi par le SGG en juin 2011, **totalemment muet sur la question des moyens et leur évolution au sein des différentes DDI**, présente sur la base de propositions issues des ministères « actionnaires » des DDI **un certain nombre d'« ajustements » ou « évolutions » liés à leurs missions.**

**Sans l'ombre d'une quelconque réflexion prospective partant des besoins du service public et répondant aux politiques à porter au plus près des territoires et des citoyens**, bien souvent issues de plans ministériels plus ou moins estampillés « RH » (« Perspectives RH 2013 », « EMH 2014 » et consorts), ces propositions n'ont pour ambition affichée (sans honte aucune) **que d'« encaisser » la poursuite des baisses d'effectifs imposées aux différentes DDI, sous la pression continue de la RGPP.**

Ainsi, après avoir reconnu implicitement que le « cœur de missions » actuel des DDI s'était déjà vu amputé d'une partie des attributions prévues par le décret du 3 décembre 2009 (cf notre « *Question qui fâche n°1* »), **voici que l'on nous annonce une nouvelle réduction de leur périmètre d'intervention sans même s'inquiéter des implications possibles pour les « bénéficiaires » du service public ni même les agents concernés (trop souvent déjà victimes de repositionnements récents !).**

**Comme FORCE OUVRIÈRE l'a déjà très directement exprimé auprès du SGG au cours de l'été, un certain nombre des réformes proposées :**

- ne permettront de palier les nouvelles baisses drastiques d'effectifs programmées en 2012,
- dégraderont la qualité du service public et le portage des politiques publiques.

**Sans parler de toutes les missions supplémentaires attribuées « en douce » aux DDI sans jamais que la question des moyens nécessaires ne soit abordée...**

***Petit panel d'exemples concrets ...***

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [fagefo@wanadoo.fr](mailto:fagefo@wanadoo.fr)

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnefcfpfo@fr.oleane.com](mailto:fnefcfpfo@fr.oleane.com)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@fets-fo.fr](mailto:contact@fets-fo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

### **A classer au chapitre des « écrans de fumée »:**

- faire croire que **les quelques mesurètes prévues dans la sphère DDCC/DDPP permettront de faire face à leurs missions de base** (abandon déjà constaté dans certains lieux des contrôles d'hygiène au stade de la remise directe),
- ressortir continuellement l'argument de **l'arrêt de l'ingénierie concurrentielle comme justification de la capacité des DDT à continuer à rendre massivement des effectifs ... qu'elles n'ont déjà plus**. Et oui, une simple erreur de « photographie initiale » au lancement de la réforme au niveau national leur fait payer la note au delà des effectifs consacrés dans les faits à ces missions, mettant directement en péril les missions d'ATESAT (d'ores et déjà refusées aux collectivités dans certains départements, en infraction avec la loi, alors que le Sénat propose son renforcement à destination des intercommunalités) et plus largement la capacité de portage des politiques territoriales par suppression des interfaces territoriales des DDT (*objet là aussi d'une prochaine « Question qui fâche »*),
- faire croire que **les réformes engagées en matière de dématérialisation (Application du Droit des Sols, télédéclaration PAC, transports exceptionnels, etc..)** feront économiser une part importante d'emplois, le tout immédiatement de surcroît ! ( *sujet que nous pourrons approfondir à l'occasion d'une prochaine « Question qui fâche »*),
- miser sur **la suppression d'aides agricoles dans le cadre de la future PAC pour supprimer des effectifs** (les organisations agricoles seraient sans doute très circonspectes de constater un tel état d'esprit de l'État français à l'aube de l'engagement des négociations européennes...),
- afficher la possibilité de suppression d'effectifs **dans le domaine de l'électrification, alors que certaines missions restent présentes** -voire croissent- en lien avec l'application de la loi NOME et la gestion de l'électrification rurale au niveau départemental (conférences départementales de compétence État).

### **A ranger au rayon des "oublis" plus ou moins volontaires :**

**Un certain nombre de besoins nouveaux répondant aux domaines de politique publique et nécessitant le renforcement des moyens à consacrer :**

- Implication renforcée dans le **pilotage de l'Allocation Adulte Handicapé**,
- **Territorialisation du Grenelle de l'environnement** dans des domaines très vastes liés à la déclinaison des futurs schémas régionaux dans les SCOT, à la promotion des agendas 21, à l'appui aux collectivités en matière de bâtiments durables, de gestion de la ressource en eau, de précarité énergétique des territoires etc...,
- **Préservation et adaptation de l'agriculture** face aux enjeux d'avenir (création par exemple des Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles),
- **Gestion des suites non-maîtrisées de l'opération « radars »** conduite avec maestria cet été par le ministère de l'Intérieur,
- **Respect des directives européennes en matière d'eau et de milieux** de plus en plus prégnantes et potentiellement coûteuses pour le contribuable français (beaucoup plus que le financement d'emplois publics dédiés),
- Mise en application de la **circulaire Référent Inondation**, qui se traduit par un travail conséquent des unités en charge de l'élaboration des PPRI dans les DDT pour recenser les enjeux et modéliser les impacts, bien sûr sans aucun moyen supplémentaire ... dans un contexte de dynamique de relance des démarches de prévention et de gestion de crises majeures (l'actualité 2010/2011 est là pour en témoigner, Xynthia et Fukushima en première ligne),
- Montée en puissance de **l'observatoire de l'eau** en vue du forum mondial de l'eau organisé en 2012 à Marseille,
- Instruction des **dérogations en matière d'épandage phytosanitaires par voie aérienne**,
- Réforme et recentralisation de la **fiscalité de l'urbanisme**, outil phare de la démarche « Urbanisme de projet »
- etc..

**Enfin, dans la catégorie des « menaces directes et sérieuses »  
pour l'avenir des missions des DDI :**

- le lancement annoncé de réformes ou de groupes de travail thématiques, redéfinissant de nouvelles répartitions entre acteurs **dans les domaines des installations classées, des conventions dans le domaine du sport (alors que la proximité des bénéficiaires est indispensable), des abattoirs, etc..** dans le sens continu de renforcement de l'intervention directe du niveau régional...ou de l'externalisation ?
- la promotion d'un fonctionnement en réseau (auquel nous ne pouvons que souscrire sur le principe, en particulier en inter-départemental)... **mais susceptible d'être largement détourné pour transformer les DDI en simples « guichets » d'accueil et de réception de demandes instruites au niveau régional.**

**Dans la série des « bonnes idées » passées sous silence :**

**Celles qui permettraient de simplifier la vie des services et le travail des agents :**

- **Halte à la diffusion directives ministérielles non coordonnées pour un même sujet** (ex : opération interministérielle vacances / Circulaire MEDDTL sur la relance de l'observatoire de l'eau alors que le MAPPRAT demande la réduction des effectifs correspondants, etc...),
- **Halte aux outils qui dysfonctionnent:** CHORUS/MISTRAL (perdant !)/REHUCIT (qui n'en est pas une !),
- **Halte à la prolifération de procédures lourdes et inefficaces :** CHORUS / Processus qualité trop pointillistes au point qu'elles en oublient leur objectif premier..
- **Oui à la clarification des rôles dans certains domaines,** telle l'articulation entre délégués aux Préfets en matière de politique de la Ville et DDCS.

Au final, il apparaît clairement que, sans même parler de leur opportunité ou leurs effets potentiels sur la qualité du service public, **les « ajustements » et « évolutions » proposés par le SGG ne permettront en aucun cas aux DDI d'affronter de nouvelles réductions drastiques d'effectifs,** telles que celles subies depuis leur création.

**Pour FORCE OUVRIÈRE, il s'agit bien là d'une nouvelle démonstration de la mise en œuvre d'une stratégie du « sabotage » ou de « l'arbre creux », où les suppressions d'effectifs et de moyens dégradent irrémédiablement l'exercice des missions des DDI pour ensuite mieux justifier la suppression ou le transfert de ces missions.**

En cela, nous ne sommes pas dupes quant à la nature effective des mesures de « simplification » mises en avant par l'administration pour continuer à expliquer que tout ira bien dans le meilleur des mondes en poursuivant les baisses d'effectifs. **En fait de simples cache-misères plaçant les agents et les services seuls à assumer sur le terrain la dégradation de service engendrée.**

**Aussi, les DDI doivent retrouver les moyens nécessaires pour exercer la plénitude des missions qui leur ont été confiées réglementairement, intégrant aussi bien un rôle régalien et de contrôle mais aussi de portage des politiques publiques de l'État au plus près des territoires et des citoyens.**

**FORCE OUVRIÈRE demande en conséquence l'arrêt immédiat de la destruction de l'emploi au sein des DDI ainsi qu'un moratoire sur la mise en œuvre des réformes en cours.**



Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions

Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République